

RÈGLEMENT DE LA BOUCLE INFERNALE 2025

Solos & Relais

by Ouest Trail Réunion

L'inscription à La Boucle Infernale 2025 de Ouest Trail Réunion implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous ; et donc une acceptation sans réserve de ce présent règlement et de l'éthique de cette épreuve par tous les participants.

ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

Cette manifestation sportive est une course de type « Last Man Standing », ou « **Dernier Homme Debout** », ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés, hommes ou femmes, organisée par le club **Ouest Trail Réunion** (Association Loi 1901), sous l'égide de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme et en partenariat avec la Commune de Saint Paul, les **26 et 27 Avril 2025**. C'est une course à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuel ou en relais sur une boucle de 6 kms, sans changement de sens en cours de course.

ARTICLE 2 : Principe de la course, parcours, distances & départs

1/ Les principe et objectifs sont très simples :

- Le parcours est une boucle de 6 kms pour 165m de D+ dans la savane dite de « Moulin Kader ». Le départ et l'arrivée sont situés au niveau du **stade de football Maurice Bluker de Villèle** sur le territoire de Saint-Paul.

Parcours légèrement modifié pour éviter les parties techniques sur quelques portions (passages de ravine) et fluidifier la course. Parcours disponible sur le site d'inscription : topchrono.run

- **Un départ est donné toutes les heures** et le coureur a donc maximum une heure pour effectuer la boucle. S'il la termine avant, il peut se reposer en attendant le prochain départ.
- L'objectif : **réaliser le plus de boucles possibles** dans les temps impartis.
- Le vainqueur est le premier coureur à franchir la ligne d'arrivée de la dernière boucle, en une heure maximum. C'est donc celui qui fait le plus de tour et franchira la ligne en premier ! **En cas d'ex-aequo, c'est celui qui aura terminé la dernière boucle en 1er qui sera désigné vainqueur et mettra donc fin à l'épreuve.** Dans le cas d'une arrivée « main dans la main » sur cette dernière

boucle, le vainqueur sera désigné par la boucle la plus rapide sur l'ensemble de l'épreuve.

2/ Deux formules sont proposées pour cette 3ème édition :

- Une formule en Individuel : Le temps limite est fixé à **33 heures, soit 33 tours maximum, soit 198 kms et environ 5500 mètres de D+**.
- Une formule en Relais : Equipes composées de 3 coureurs (Hommes / Femmes / ou Mixtes). **Les passages de relais ne peuvent se faire qu'aux multiples de 5 tours, jamais entre chaque.** Aucune obligation de changer de coureur à chaque fois mais à minima chacun doit avoir parcouru 5 tours. Le 31^{ème} et dernier départ avant la fin de course devra se faire avec l'ensemble des 3 coureurs de l'équipe sur la totalité du tour. Le temps limite est fixé à **31 heures, soit 31 tours maximum, soit 186 kms et environ 5100 mètres de D+**.

3/ Départs :

- Chaque départ a lieu **exactement une heure après le départ précédent**
- Au top départ, tous les coureurs devront être présents **sous l'arche de DÉPART**. A défaut, il sera impossible au coureur en retard de prendre le départ de la boucle. Le départ sera donc interdit et équivaldra à un abandon.
- Un décompte avant le départ sera effectué à l'aide d'une cloche pour les coureurs : **5 minutes, 2 minutes puis 1 minute avant le départ.**
- **Un chronomètre sera installé sur la zone de ravitaillement afin d'informer les coureurs du temps restant à chaque boucle.**
- Pour les Relais encore en course uniquement, le 31^{ème} départ correspondant au dernier tour et fin de course devra se faire avec l'ensemble des 3 coureurs de l'équipe sur la totalité du tour.

Le 1er départ sera donné le samedi 26 avril 2025 à 7h et les derniers seront donnés au plus tard le dimanche 27 avril 2025 à :

- Formule Individuel : 15h pour une arrivée possible jusqu'à 16h.
- Formule Relais : 13h pour une arrivée possible jusqu'à 14h.

ARTICLE 3 : Programme de La Boucle Infernale 2025

Mercredi 23 avril 2025 : Remise des dossards au magasin Run Green de Saint Gilles de 14h à 18h sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Samedi 26 avril 2025 : Rendez-vous au Stade de football Maurice Bluker de Villèle à côté du Golf du Bassin Bleu (parking mis à disposition pour la course) :

- 5h00-6H00 :
 - remise des dossards (sur présentation d'une pièce d'identité valide)
 - installation dans la zone ravitaillement coureurs exclusivement réservée
- 6H45 : **Briefing** de départ
- 7H00 : **Départ de la 1ère boucle**

Dimanche 27 avril 2025 :

- 13h00 : **départ du dernier tour pour les équipes relais**, en équipe complète (le 31^{ème} tour devra s'effectuer en équipe complète des 3 relayeurs)
- 15H00 : **Départ de la dernière boucle en individuel**, après 32 boucles réalisées
- 16H00 : **Fermeture du poste de contrôle à l'arrivée et fin de course**
- 16H30 au plus tard : **Remise des récompenses**

ARTICLE 4 : Tarifs & Modalités d'inscriptions

1/ Tarifs d'inscriptions fixés à :

- Formule Individuel : **50€ par coureur**
- Formule Relais : **90€ par équipe de 3 coureurs (soit 30€ / coureur)**

2/ Modalités d'inscription :

- Epreuve ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés, hommes ou femmes, à partir de 18 ans.
- Les inscriptions Adultes se feront dans la limite de **300 participants maximum** :
 - **250 dossards en Individuel**
 - **50 dossards pour les équipes Relais** (soit 50 équipes de 3 coureurs)

L'organisation se réserve le droit d'octroyer une partie des dossards aux **partenaires & sponsors**.

Les inscriptions se feront directement en ligne sur le site Internet de topchrono.run avec paiement à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée, au plus tard le dimanche 20 avril 2025 à minuit.

Aucune inscription possible par téléphone.

3/ Certificats Médicaux :

Pour participer à cette épreuve vous devrez présenter soit :

- une licence FFA 2024-2025
- un certificat médical datant de moins d'1 an au jour du départ de l'épreuve et portant OBLIGATOIREMENT la mention « apte à la pratique de l'athlétisme (ou du trail, ou de la course de montagne) en compétition.

Pour rappel, ces courses sur sentiers sont réservées aux personnes entraînées ayant une bonne condition physique.

Tout coureur ne présentant pas l'une ou l'autre de ces pièces ne pourra participer à La Boucle Infernale 2025.

4/ Remboursement en cas de désistement :

- Jusqu'au mercredi 23 Avril 2025 : le remboursement d'une inscription ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical.
- Après cette date : pour des raisons liées aux frais déjà engagés par l'organisation de l'épreuve, aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE 5 : Dossards & Tenue Vestimentaire

Les concurrents ne doivent pas courir torse nu sous peine de disqualification.

La participation à cette épreuve nécessite le port obligatoire du dossard fourni par l'organisation. Chaque coureur doit prévoir son porte-dossard ou ses épingles. Le dossard doit être entièrement visible de face en permanence pendant toute la course pour faciliter les pointages et contrôles, sous peine de disqualification. Pour les relais, chaque coureur doit avoir son porte-dossard (chaque relayeur recevra 1 dossard distinct ainsi que d'autres éléments d'identification qu'il devra porter tout au long de son relais).

L'absence de dossard à l'arrivée ou à n'importe quel moment de la course entraînera la disqualification du concurrent.

ATTENTION :

- **Aucun transfert / rétrocession de dossard possible**, pour quel que motif que ce soit. Tout coureur donnant son dossard à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu à ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
- Les dossards sont **nominatifs**, ne pas échanger, ni faire de modifications.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera immédiatement disqualifiée.

ARTICLE 6 : Matériel obligatoire & ravitaillements

L'utilisation de bâtons de quelque type que ce soit est formellement interdite.

Chaque coureur est autonome dans ses choix logistiques. Il est responsable de l'adaptation de son matériel pour sa course, son alimentation, son hydratation, ses temps de repos...

Le matériel obligatoire **devra impérativement être présenté** lors du retrait des dossards (Magasin Run Green ou le jour de la course).

Il comporte :

- 1 lampe frontale ou torche avec piles ou batteries de rechange,
- 1 sifflet,
- 1 réserve d'eau à emporter d'au moins 500ML (boucle en autonomie),
- 1 gobelet réutilisable,
- 1 réserve alimentaire constante & suffisante (boucle en autonomie),
- 1 téléphone portable avec une capacité de charge suffisante
- Pièce d'identité

Autre matériel recommandé mais **non obligatoire** :

- 2 bandes élastiques adhésives permettant de faire un bandage ou strapping d'une longueur minimum de 2,50 m et de 6 à 8 cm de largeur.
- 1 couverture de survie d'une dimension minimum de 1,4m x 2m
- 1 crème solaire,
- 1 vêtement de pluie imperméable avec capuche et coutures thermo-soudées,

- 1 vêtement chaud type « seconde peau » à manche longues en tissu technique adapté à l'environnement notamment sur la partie nocturne de la course,
- Vêtements de rechange (*pour limiter les risques d'irritations*),
- Minimum d'argent liquide pour dépannages éventuels (buvette de l'organisation),

3/ Ravitaillements :

Quels que soient les types, ils ne pourront se faire qu'à l'issue de chaque boucle, et après le franchissement de l'arche d'arrivée).

- **Ravitaillements personnels** : course en autonomie dont les réserves alimentaires et en boissons diverses sont à prévoir en quantité suffisante pour tenir sur l'ensemble de l'épreuve. Ils sont à l'appréciation de chaque coureur.
- **Ravito type marathon** complémentaire fourni par l'organisateur de la course
- **Une buvette payante** sera installée à proximité de la zone de ravitaillement des coureurs à la disposition des coureurs, accompagnateurs ou du public.
L'utilisation de la Carte Bancaire ne sera pas permise, prévoir un minimum d'argent liquide pour les dépannages ou envies éventuels.
- **1 Repas de fin de course** est distribué **gratuitement** à chaque coureur.

ARTICLE 7 : Chronométrage, Classement et Vainqueur

1/ Chronométrage : Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé lors de l'épreuve. Elle permet un chronométrage individualisé de chaque boucle réalisée par les participants, avec une diffusion des résultats en live sur le site de topchrono.run, ainsi que sur le lieu de l'épreuve.

2/ Classement : Cette épreuve se fera avec un classement au temps cumulé du nombre de boucles réalisées par chaque coureur, indiqué dans un tableau récapitulatif.

3/ Vainqueurs :

Le premier coureur à réaliser une boucle complète dans le temps imparti sera déclaré vainqueur et mettra fin à l'épreuve (*cf. article 2*).

ARTICLE 8 : Contrôles, Mises hors-course, Réclamations et Abandons

1/ Contrôles : 3 postes de contrôle et suivi des coureurs seront disposés :

- au départ
- à l'arrivée
- ainsi qu'à l'intersection au niveau de Moulin Kader

2/ Mises hors-course / disqualification si :

- Absence du port du dossard pendant l'épreuve
- Port d'un dossard appartenant à un autre traileur
- Boucle non terminée dans le temps imparti
- Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve
- Prise de raccourcis dans les sentiers ou sur la route
- Dégradation de l'environnement ou jet/abandon des détritiques sur le parcours
- Course torse-nu
- Insultes, manque de respect, menaces ou coups proférés par les concurrents et/ou leur assistance personnelle auprès d'autres concurrents, contrôleurs, public ou des membres de l'organisation (bénévoles, signaleurs, ravitailleurs...).
- Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve

La direction de course décidera, après avoir entendu le concurrent et, si applicable, son représentant légal, de la sanction à prendre.

3/ Abandons : En cas d'abandon, de blessure, de boucle non terminée dans le temps imparti, ou de non prise de départ sur la boucle suivante, le concurrent sera déclaré hors-course par l'organisation. Il devra obligatoirement prévenir rapidement le responsable (coordonnées sur son dossard et/ou dans ce règlement), se rendre auprès ou faire prévenir le signaleur ou poste de secours le plus proche.

En cas de mise hors-course, ou abandon, le coureur devra alors

- ***remettre son dossard à la table de pointage à l'arrivée***
- ***barrer son nom du tableau coureur***
- ***recupérer ses lots, repas,...prévus par l'organisation***

À défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler. Chaque coureur est tenu de donner l'alerte s'il est témoin d'un accident, ou s'il réalise que d'autres coureurs se sont perdus ou rencontrent de sérieuses difficultés.

4/ Réclamations : elles seront recevables dans les 30 minutes après l'affichage du nombre de boucles réalisées, au lieu d'arrivée, **avec une caution de 50€**. Ces réclamations seront examinées immédiatement par une commission technique composée du Directeur de course et de son adjoint, du Responsable de la chronométrie et du Président du club organisateur de l'épreuve.

ARTICLE 9 : Sécurité, Assistance Médicale, Assurance, Responsabilité

1/ Sécurité :

Des dispositions nécessaires sont prises sur le parcours : balisage, présence de signaleurs, médecins, point de ravitaillement. Il est demandé aux concurrents de respecter et de suivre les consignes des signaleurs sous peine de disqualification.

- Tout coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé par l'organisation. Des signaleurs seront présents sur le parcours pour assurer la sécurité aux points sensibles, ainsi que des panneaux signalétiques.
- Une partie du parcours emprunte la voie publique. Le coureur devra respecter le Code de la Route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.
- L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.
- Seuls les concurrents peuvent courir sur le parcours. Les spectateurs, familles, parents n'ont aucunement le droit de courir au côté d'un concurrent sous peine de disqualification. L'organisation ne pourrait être tenue responsable si un spectateur venait à se blesser sur le parcours.

2/ Assistance Médicale :

Une équipe médicale, mise en place par l'organisation, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle assurera l'assistance médicale des concurrents.

- **Un médecin est présent** sur place pour couvrir l'intégralité de l'évènement.
- **Une ambulance et un staff médical** avec la création d'une liaison téléphonique spécifique avec un médecin, ou le service d'urgence.
- La présence d'un **poste de secours principal / zone de soins** sera mise à disposition des coureurs sur la zone Départ / Arrivée : **kinés pour des soins ou massages.**
- Un **poste de secours secondaire et mobile** sera positionné sur le parcours, au niveau du **Moulin Kader**.

Les membres des équipes de secours aviseront sans délai le directeur de Course ou le responsable des secours de l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve. La décision finale appartiendra au responsable des secours.

En cas d'accident, de blessure ou d'incident survenant durant la course sur un participant (adultes ou enfants), l'organisation mettra en œuvre les moyens nécessaires pour prendre en charge la personne (intervention de la protection civile et/ou du médecin de course) mais ne pourra être tenue responsable des accidents survenant dans le cadre de la course.

3/ Assurance : L'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile organisateur. De plus, les coureurs licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence (individuelle accident).

Les autres participants doivent souscrire une assurance personnelle de type responsabilité civile, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Il incombe aux participants de s'assurer individuellement et personnellement pour prévenir tout risque d'accident.

4/ Responsabilité : L'inscription à une course engage le concurrent à se soumettre à ce règlement et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident, accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

ARTICLE 10 : Jury d'épreuve & Récompenses

1/ Le Jury d'épreuve se compose du **directeur de course**, de **deux membres du bureau** de OUEST TRAIL REUNION et du **chef signaleur**.

2/ Récompenses :

Chaque participant (en individuel ou en relais) se verra remettre à la fin de sa course des cadeaux, en plus d'un repas fourni par l'un de nos partenaires.

Chaque participant individuel recevra une médaille en cas d'atteinte d'un palier :

- **15 tours bouclés = Médaille de Bronze**
- **20 tours bouclés = Médaille d'Argent**
- **25 tours bouclés = Médaille d'Or**

Seront récompensés par un **trophée et un lot de cadeaux additionnel** :

a) Formule Individuel :

- **Le premier Homme** à finir une boucle dans le temps imparti et dans la limite des 33h;
- **La première Femme** à finir une boucle dans le temps imparti et dans la limite des 33h;
- **Le meilleur Homme au temps cumulé** à finir une boucle dans le temps imparti, avec le plus grand nombre de boucles et dans la limite des 33h (celui qui aura passé le moins de temps sur le circuit dans la limite des 33h);

- **La meilleure Femme au temps cumulé** à finir une boucle dans le temps imparti avec le plus grand nombre de boucles et dans la limite des 33h (celle qui aura passé le moins de temps sur le circuit dans la limite des 33h) ;
- **La meilleure équipe en format « solo »** (équipe de 3 participants toutes catégories confondues et quelle que soit la composition d'équipe ; femmes, hommes ou mixte) ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve.

b) Formule Relais :

- **La meilleure équipe Homme au temps cumulé** (équipe de 3 participants) : ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve
- **La meilleure équipe Femme au temps cumulé** (équipe de 3 participants) : ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve
- **La meilleure équipe Mixte au temps cumulé** (équipe de 3 participants) : ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve

Pour les deux formules ci-dessus, en cas d'ex-aequo, c'est celui qui aura terminé la dernière boucle en 1^{er} qui sera désigné vainqueur et mettra donc fin à l'épreuve (cf article 2).

Dans le cas d'une arrivée « main dans la main » sur cette dernière boucle, le vainqueur sera désigné par la boucle la plus rapide sur l'ensemble de l'épreuve (cf article 2).

ARTICLE 11 : Protection de l'environnement

Chaque concurrent devra veiller à ne pas polluer la nature par des déchets (gobelets et autres emballages, ravitaillement personnel...).

Dans le cas contraire, tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des contenants prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Nous vous invitons à prévoir votre gobelet réutilisable ainsi qu'un sac à déchet.

L'environnement est l'affaire de tous, préservons-le !

ARTICLE 12 : Droits à l'image

Du fait de son inscription et participation du concurrent, tout coureur, ou son représentant légal pour les mineurs, « autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Boucle Infernale de Ouest Trail Réunion ou l'une des courses Marmay, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Il(s) renonce(nt) ainsi à tout droit à l'image de la personne et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci dans des médias de communication. »

ARTICLE 13 : Contrôle anti-dopage

Avant et après l'épreuve, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place par les services de l'Etat.

ARTICLE 14 : Force Majeure, Modifications et/ou Annulation

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou stopper la ou les course(s), et/ou de modifier toute ou partie du/des tracé(s), en concertation avec les pouvoirs publics, et cela, sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, et devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

L'organisateur a le droit d'annuler, stopper ou modifier la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative compétente, soit en cas de force majeure (intempéries...) et si les conditions de sécurité ne permettent pas le bon déroulement des courses. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement.

ARTICLE 15 : Engagement contractuel & Imprévu

L'inscription atteste que l'ensemble des coureurs ont pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'ils s'engagent à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositifs.

Prévoyez du temps supplémentaire pour la durée de l'évènement en cas d'imprévu :

- possibilité de retard selon la planification en cas d'imprévu
- possibilité de retard selon les soucis rencontrés pendant les épreuves

L'équipe de **OUEST TRAIL REUNION** vous souhaite une bonne manifestation sportive : bienvenus dans l'aventure de la **BOUCLE INFERNALE** !

Organisation

Ouest Trail Réunion

10 Ruelle des manguiers - 97460 Saint Paul

GSM : 06 92 73 86 64 ou 06 92 60 25 78 / Mail : ouesttrailreunion@gmail.com

Site Internet : <https://ouesttrailreunion.re>

Site Inscriptions : <https://www.topchrono.run>